



Source : Ouest France (Rennes)  
Date : 14/12/2007  
Fichier : -515969753.pdf  
Copyright : Ouest France (Rennes)

**Edition** : Toutes éditions

**REF**: ed213200712140633011-OUFR-10025430 - 14/12/2007

## **Des cartes cadeaux ras la hotte du père Noël**

*Après de l'argent et des vêtements, les chèques prépayés sont dans le tiercé des cadeaux de Noël. Un Français sur cinq en déposera au pied du sapin.*

Au diable la énième cravate en simili soie, l'écharpe rayée dernier cri, ou le pull à col roulé étriqué qu'il faudra échanger. D'après une étude réalisée auprès de 2 000 consommateurs par le cabinet Deloitte, 33 % des Français sont déçus par le cadeau qu'ils reçoivent. Ils estiment aussi qu'en faire, relève du parcours du combattant. Du coup, le père Noël offre de plus en plus de chèques cadeaux, ces bons d'achat valables dans un ou plusieurs magasins. Le chèque cadeau ou la carte prépayée arrive en troisième position des cadeaux souhaités, après l'argent et les vêtements. Message reçu. 20 % des Français vont en offrir à Noël. Le chèque est d'ailleurs adopté par de plus en plus de chaînes de magasins. Il permet de régler des achats superflus. Mais aussi des produits de première nécessité : vêtements à La Redoute, mobilier chez Conforama... Même de l'alimentation chez Carrefour. Chèque électronique Selon Deloitte, le chèque-cadeau représente, en moyenne, un achat de 50 à 60 €. Kadeos, société pionnière dans la carte-cadeau prépayée espère bien en écouler quatre millions d'ici à la fin de l'année. L'enquête Deloitte révèle aussi que les Français vont plafonner leurs dépenses de fin d'année à 556 €. En cause : l'augmentation des dépenses d'énergie et des matières premières alimentaires. Pour rester tout de même dans le ton de la fête, ils vont limiter le budget cadeau à 300 €, de manière à préserver le repas de Noël estimé à 160 €. Pour ceux qui se décideraient au dernier moment, le Maxichèque permet de faire un cadeau instantanément par Internet. Il est déjà disponible sur une dizaine de sites de vente en ligne et une quarantaine de boutiques l'acceptent. D'une valeur maximale de 250 €, il permet l'achat d'électronique, de lingerie, de biens culturels, de produits de remise en forme... À ce train-là, le père va pouvoir laisser ses rênes à l'étable ! Jean-Jacques REBOURS.